PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : AB19-2 - Gestion des dégâts des eaux : comment appliquer la convention IRSI ?

Durée : 7h00

Type : Présentiel

Public

Administrateurs de Biens (syndics de copropriété ou gérant locatif) et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les étapes du règlement des sinistres.

Pré-requis

Aucun.

Programme

1 - La convention IRSI.
- Objectifs.
- Contenu.
- Articulation avec la convention CIDECOP.

2 - Origine du dégât des eaux.
- La recherche de fuite.
- En cas d'origine privative.
- En cas d'origine commune.

3 - Les parties concernées : quels interlocuteurs ?

4 - Déclaration de sinistre pas à pas : cas pratique.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr). Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %
Questionnaire d'évaluation de la formation.

Matériel nécessaire

Papier et crayon.